

Bruxelles, le 01 avril 2026

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc
info@lfbta.be

Objet : Notification de liquidation – Avance 2026 – subvention forfait de fonctionnement

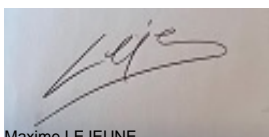
J'ai le plaisir de vous communiquer que le montant de votre subvention forfaitaire de fonctionnement pour l'année budgétaire 2026 s'élève à **65.428,54€**. Il s'agit du montant non-indexé. Nous vous transmettons le montant de l'indexation dès que le taux d'indexation pour 2026 sera définitivement fixé.

- Le montant correspondant à votre avance pour l'année budgétaire 2026 s'élève à 52.342,83€.
- Le solde de votre subvention 2026 sera versé après contrôle des pièces justifiant la subvention forfaitaire reçue pour l'année budgétaire 2025.
- Le versement du montant correspondant à l'indexation pour l'année budgétaire 2026 vous sera versé dès fixation définitive du taux d'indexation pour l'année budgétaire 2026.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour M. MTIRI, absent
Directeur du Service des subventions

Maxime Lejeune,
Chef de Service Adjoint du Budget Ordinaire et SACA Sport
Receveur-Trésorier SACA SPORT



Maxime LEJEUNE
Receveur-Trésorier du SACA Sport
Signature simple
02/04/2026 08:30:38

<u>Adresse de contact</u>	<u>Correspondant</u>	<u>Cadre légal</u>
Administration Générale du Sport Service des Subventions Boulevard Léopold II 44 1080 Bruxelles alexia.welschen@cfwb.be	Alexia Welschen	Décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement Sportif organisé en Communauté française Arrêté Gouvernement communauté française du 31 mars 2022